

Lundi 16 mars 2020

Crise coronavirus et continuité pédagogique en arts plastiques – Lettre 1

Chères et chers collègues,

Je tiens tout d'abord à vous assurer de mon attention et de mon écoute dans cette situation complexe que nous traversons et qui induit la fermeture des écoles, collèges et lycées. Depuis mon arrivée dans l'académie, j'ai pu apprécier lors de nos rencontres dans le cadre des inspections, rendez-vous de carrière, formations, échanges divers, votre engagement et créativité professionnelle au service des élèves, précieux dans cette conjoncture particulière.

Il nous appartient de mettre en place un cadre rassurant et des contenus motivants, pertinents, assurant la continuité pédagogique pour les élèves. Deux points sont ainsi à retenir :

- Les principes incontournables pour les arts plastiques se retrouvent dans les attendus de nos programmes officiels.
- La singularité de notre discipline, étroitement associée à la pratique, nous amène à répondre à cette question de la continuité pédagogique avec concertation, collaboration et réflexion.

Dans ce but, un groupe de travail académique est déjà en place et proposera à partir de la semaine prochaine, et de façon régulière, des pistes de réflexion et des ressources à partager pour favoriser la mise en apprentissage des élèves à distance. **Celles-ci vous seront transmises par les lettres de l'inspection et mises en ligne sur le site académique** : [https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique21&id_rubrique=21&mots\[\]=127](https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique21&id_rubrique=21&mots[]=127)

Cette première lettre vous propose dans un premier temps quelques principes généraux et conseils, élaborés de façon collaborative par les Inspecteurs Pédagogiques disciplinaires, pour réfléchir la mise en place d'un enseignement à distance :

1/ Continuer à apprendre et créer, à construire ses compétences, à enrichir sa culture :

- Veiller à être clair et déjouer l'implicite (on explicite couramment en classe, moins à la maison) et veiller à ce que la difficulté des activités données soit la même que si les activités étaient données en classe.
- Veiller à ce que ces activités puissent être réalisées en autonomie, sans rendre nécessaire l'aide éventuelle des parents ou adultes référents.
- Ne pas nécessairement aborder certaines notions abstraites, s'autoriser à reprendre des choses déjà travaillées dans une logique d'approfondissement.
- Penser aux étayages.
- Prévoir des modalités d'échanges pour permettre l'appropriation des consignes et des documents, et penser la possibilité de plages au cours desquelles les élèves peuvent poser des questions (par exemple, que les élèves posent des questions entre le lancement de l'activité, du type lundi, et le moment où il faut l'avoir achevée, du type vendredi).
- Penser à l'appropriation, la formalisation, la récapitulation (synthèse du type « je retiens » ou autres à l'issue de l'activité)

Réguler le travail à distance :

- Aider les élèves à organiser leur temps : **explicit**er un calendrier, **proposer** un plan de travail sur deux ou trois semaines, indiquer le temps nécessaire pour une activité ; planifier les activités ; privilégier le travail à l'achèvement des activités avec par exemple des documents type journal de bord pour accompagner la semaine.
- Veiller à réguler la densité, fréquence, nombre et poids des envois [il y aura des envois dans toutes les disciplines ; il s'agit donc de réguler la masse du travail et la masse d'informations]
- **L'ENT** permet de savoir ce qui est donné dans les autres disciplines ; se concerter peut bien évidemment être intéressant (programmation concertée pour une classe, plan de travail intégrant les différentes disciplines ; adapter la programmation prévue en présentiel pour qu'elle soit tenable dans l'enseignement à distance et dans la durée.
- Rendre compréhensible, simple, accessible le lancement d'une activité (document écrit, capsules, enregistrements audio, classes Via sur Toutatice ...)
- Pour les élèves qui n'ont pas ou qui ont peu accès à l'ordinateur (un seul poste par famille, par exemple) : les travaux peuvent être photographiés, scannés.
- Concernant l'analyse des productions artistiques des élèves, des œuvres étudiées, celles-ci peuvent être orales et enregistrées par téléphone (vidéo, audio) et envoyées ensuite.
- Un dossier de travail peut être mis à disposition dans les établissements.

La question de l'évaluation :

- Exploiter l'autoévaluation (check-lists, expression des difficultés et des réussites, points sur le sentiment de maîtrise des contenus...)
- Privilégier des modalités de travail coopératifs à distance entre les élèves (échanges de savoirs, réflexion par petits groupes, forums, padlet)

Je vous informe par ailleurs de la parution d'une lettre Edu_Num hors-série spéciale, document relatif à la continuité pédagogique en arts plastiques :

<https://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum/edunum-arts-26/>

Et pour rappel l'adresse de notre nouveau site académique, désormais public :

[https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique21&id_rubrique=21&mots\[\]=127](https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique21&id_rubrique=21&mots[]=127)

Avec toute ma considération,
Bien cordialement,

Gaëlle Jumelais-David
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Arts plastiques